

Développement durable

Territoria de Bronze : **Ville de PARIS (DEVE)**

Stratégie d'adaptation au changement climatique

L'initiative innovante

La Ville de Paris a adopté à l'unanimité en Conseil de Paris (septembre 2015) sa Stratégie d'Adaptation face au changement climatique et à la raréfaction des ressources, véritable document opérationnel pour renforcer la résilience de la ville en quatre axes :

- (1) protéger les Parisiens face aux extrêmes climatiques,
- (2) garantir l'approvisionnement de la ville,
- (3) aménager de façon plus durable
- (4) accompagner les nouveaux modes de vie et solidarité.

Adaptation – Climat – Ressources – Résilience – Durable

Le besoin

Se préparer aux défis posés par l'évolution du climat à Paris : extrêmes climatiques (canicules, pluies intenses, inondations, sécheresses, tempêtes...), raréfaction des ressources (eau, alimentation, énergie), conséquences sociales, économiques et sanitaires (pollution de l'air, nouvelles maladies, réfugiés climatiques...) afin de protéger, mieux vivre et accompagner les changements nécessaires.

Les objectifs

La Stratégie d'Adaptation vise à anticiper toutes les conséquences connues à ce jour du changement climatique pour les personnes habitant, travaillant ou visitant Paris.

Les 30 objectifs et 35 actions du document sont en cours de mise en œuvre, leur avancement est mesuré grâce à une centaine d'indicateurs de résultat.

La description de l'initiative

Les 30 objectifs et 35 actions de la Stratégie d'Adaptation concernent à la fois :

- la protection des Parisiens face aux événements climatiques extrêmes : création de plans de continuité de service public, maintien et renforcement du Plan Canicule, ouverture d'espaces rafraîchissants en période caniculaire, anticipation de nouvelles maladies...
- l'approvisionnement de la ville en ressources : maîtrise des consommations d'eau et d'énergie, développement de l'agriculture urbaine et des énergies renouvelables, déploiement de nouvelles fontaines d'eau potable, amélioration de la résilience des réseaux d'énergie face aux extrêmes climatique.

- l'aménagement plus durable de la ville : multiplication des lieux de baignade, programme de végétalisation pour rafraîchir, conception de parcs adaptés, gestion alternative des eaux pluviales, référentiel bâtiments adaptés, modification du PLU, développement de la place et des usages de l'eau en ville, développement du réseau de froid urbain...
- l'accompagnement des nouveaux modes de vie et le renforcement de la solidarité : aménagement des horaires des équipements publics, télétravail, coopération internationale, anticipation de réfugiés climatiques, création d'un fonds vert des villes pour renforcer la solidarité internationale...

Après une phase de repérage des pilotes de mesures les plus pertinents, le plan d'actions est actuellement en cours de mise en œuvre avec la majorité des objectifs à atteindre pour 2020, les autres mesures ayant des visions allant jusqu'à 2050 (évolution du périurbain, transformation du bassin agricole à proximité directe de la ville...).

Les moyens humains et financiers

La Stratégie a été bâtie à la suite d'un diagnostic climat-ressources exhaustif pour Paris (200 000 € TTC en 2012-2013), d'une consultation publique menée à l'aide d'un prestataire extérieur (30 000 € TTC en 2015), de divers résultats d'études sur le phénomène d'îlot de chaleur urbain (jusqu'à 200 000 € TTC).

Pour sa mise en œuvre, il n'existe pas de budget dédié mais certaines des actions ont des financements spécifiques : 67M€ pour l'ouverture de 30 ha d'espaces verts au public (dont 45M€ financés par le climate bond), 18M€ pour la plantation de 20 000 nouveaux arbres (dont 15M€ financés par le bond)

Puisque certaines des actions sont encore en cours de définition et déploiement, il n'est pas encore possible actuellement de donner un coût total pour la mise en œuvre du projet.

Le bilan de l'initiative

La Stratégie d'Adaptation a été co-élaborée durant 2 ans par les différents services de la Ville impactés, ce qui se traduit par une bonne appropriation des thématiques et des actions à mener. A l'heure actuelle, un an après l'adoption du document, plus de la moitié des actions et objectifs sont déjà lancés.

Ce dispositif est reproductible dans les collectivités territoriales puisqu'il se base sur et complète le volet adaptation du plan climat énergie territorial (PCET), document décrit pour les collectivités dans les lois dite Grenelle puis la loi dite TEPCV en 2015.

Il s'agit d'aller plus loin que la réglementation en créant un plan d'actions spécifique sur le thème de l'adaptation au changement climatique.